

Votants : 76

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 20 septembre 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 27 septembre 2021

GESTION DES DÉCHETS - CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES PRESTATIONS DE TRI ET DE CONDITIONNEMENT DES EMBALLAGES ET PAPIERS EN MÉLANGE

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY à Florent SIMMONET, Jeanine BARBOTIN à Gérard LEFEVRE, Jean-Michel BEAUDIC à Christian BREMAUD, François BONNET à Olivier D'ARAUJO, Yamina BOUDAHMANI à Thibault HEBRARD, Sophie BROSSARD à Sonia LUSSIEZ, Françoise BURGAUD à Jean-Pierre DIGET, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Cathy Corinne GIRARDIN à François GIBERT, François GUYON à Romain DUPEYROU, Christine HYPEAU à Nicolas VIDEAU, Lucien-Jean LAHOUSSE à Dominique SIX, Anne-Lydie LARRIBAU à Michel PAILLEY, Eric PERSAIS à Jérôme BALOGE, Mélina TACHE à Yvonne VACKER, Florence VILLES à Bastien MARCHIVE, Lydia ZANATTA à Marie-Paule MILLASSEAU.

Titulaires absents :

Christelle CHASSAGNE, Sophia MARC, Richard PAILLOUX, Philippe TERRASSIN.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Nicolas ROBIN.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Michel PAILLEY

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 27 SEPTEMBRE 2021

GESTION DES DÉCHETS - CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES PRESTATIONS DE TRI ET DE CONDITIONNEMENT DES EMBALLAGES ET PAPIERS EN MÉLANGE

Monsieur **Claude BOISSON**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

La Communauté d'Agglomération du Niortais assure annuellement, la collecte d'environ 6 100 tonnes de déchets d'emballages et papiers en mélange en porte à porte et d'emballages en apport volontaire sur l'ensemble de son territoire.

Courant 2017, la CAN a constitué un groupement de commandes avec le Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine (SMC), pour une mise en commun des tonnages à trier ayant pour objectif d'avoir une meilleure maîtrise des coûts sur le tri et le conditionnement. Le marché alors signé en 2018 suite à ce groupement de commandes arrive à son terme le 29 mars 2022, aussi il est nécessaire de procéder à son renouvellement par le lancement d'une consultation.

Afin de maintenir cette maîtrise des coûts, la CAN et le SMC souhaitent constituer à nouveau un groupement de commandes, conformément aux dispositions de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique par la signature d'une convention.

Le groupement, dont la coordination sera assurée par la CAN, sera installé pour toute la procédure de consultation et de passation des marchés, qui comprend notamment l'avis de la commission d'appels d'offres de la CAN sur l'attributaire. Chaque membre du groupement de commandes exécutera ensuite le marché correspondant à ses propres besoins.

Le montant estimatif annuel pour ce qui concerne la CAN est de : **1 300 000 € HT** ;

Le montant estimatif annuel pour ce qui concerne le SMC est de : **620 000 € HT**.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le principe de groupement de commandes avec le Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine (SMC) pour les prestations de tri et conditionnement des emballages et papiers en mélange ;
- Approuve la convention constitutive de ce groupement de commandes ;

Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le

The logo for SLO (Société Lyonnaise de Services) is displayed in blue and red.

ID : 079-200041317-20210927-C__19_09_2021-DE

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer ladite convention ainsi que tous les documents s'y afférant.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Claude BOISSON

Vice-Président Délégué